

TABLE RONDE DU 13 FÉVRIER 2008, ALBI FONLABOUR

La politique de l'eau en Europe et les agendas 21 locaux.

Intervention de Marc Massette

Mission InterServices de l'Eau, DDAE du Tarn

Les moyens mis en oeuvre par les services de l'Etat afin de répondre à l'objectif fixé par la loi (LEMA 2006) de bon état écologique des cours d'eau en 2015 sont de trois ordres :

- 1- Application de la réglementation pour limiter les impacts des diverses activités sur le milieu naturel aquatique,
- 2- Contrôle du bon fonctionnement des ouvrages,
- 3- Mise en cohérence des structures départementales pour une meilleure action de la gestion de l'eau notamment entre les collectivités territoriales, les industriels et le monde agricole.

Quelques exemples de l'activité de ces services :

- Elaboration du plan de gestion des étiages pour une meilleure adéquation entre la ressource en eau disponible et la consommation.
- Amélioration des fonctionnalités des milieux naturels (protéger les zones humides et les zones aquatiques).
- Contrôle de l'activité des microcentrales hydroélectriques installées sur les cours d'eau (260 dans le Tarn).

La police de l'eau exerce des fonctions à la fois régaliennes (mise en application de la loi et son contrôle) et partenariales avec les divers acteurs locaux dans la mise en oeuvre d'une meilleure gestion de l'eau.